



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Plan social

Question au Gouvernement n° 2119

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Herve Novelli.

M. Herve Novelli. Ma question s'adresse a M. le ministre du travail et des affaires sociales; elle concerne la procedure des plans sociaux d'entreprise.

J'y associe ma collegue Nicole Ameline, depute du Calvados, qui est confrontee a la meme situation du fait du groupe Akai.

La procedure dite des plans sociaux permet aux entreprises qui en sont beneficiaires d'obtenir certaines aides des pouvoirs publics, je pense notamment aux preretraites financees par le Fonds national de l'emploi. Or, si ces aides peuvent etre justifiees pour permettre la survie d'entreprises qui connaissent des pertes importantes, ces plans sont trop souvent utilises par des entreprises en bonne sante pour adapter leurs effectifs et faire ainsi supporter une partie du cout a la collectivite.

Ainsi, l'entreprise americaine Tambrands vient de decider la fermeture definitive de son unique site francais, situe a Joue-les-Tours. Un premier plan social avait, en 1993, rendu possible la suppression de pres de 150 emplois. Aujourd'hui, 100 nouveaux emplois sont concernes par ce second plan social.

L'administration est desarmee des lors qu'un certain nombre de regles formelles sont respectees, et l'on assiste a un paradoxe insupportable. En effet, le contribuable francais finance, par le biais du Fonds national de l'emploi, l'usine de Grande-Bretagne qui recevra la production.

La commission d'enquete parlementaire presidee par Michel Pericard, dont j'etais le rapporteur, avait deja souligne la necessite de reformer la procedure et la legislation relatives aux plans sociaux. L'exemple choquant de l'entreprise americaine Tambrands me donne l'occasion de poser ma question: comptez-vous remanier la legislation et la procedure concernant les plans sociaux finances pour partie par les contribuables et par le Fonds national de l'emploi ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Novelli, il est vrai que nous sommes confrontes a des strategies industrielles de groupes qui, ne voyant que leur interet financier a court terme, ont tendance a provoquer des delocalisations comme celle que vous venez de deplorer et que je condamne a mon tour.

Le rapport que vous avez elabore avec M. Pericard a montre qu'il fallait d'abord prevenir ce genre de situation en mettant en place une structure de prelevement qui ne porte pas prejudice aux investissements etrangers en France.

Nous pouvons dire aujourd'hui que notre pays accueille des investissements etrangers, et, des lors qu'il s'agit d'entreprises serieuses, les risques de delocalisation n'existent pas. Mais il est vrai que certains groupes ont une vision financiere a tres court terme qui n'a rien a voir avec l'industrie, vous avez raison de le souligner, et que nous devons faire preuve a leur egard d'une grande fermete.

Vous avez evoque le cas de Tambrands-France. Nous avons etudie la possibilite d'organiser une reprise de l'entreprise par les salaries. Cette formule avait son interet mais nous nous sommes heurtes a une decision negative de l'etat-major americain.

Vous me demandez ce que nous pouvons faire. Nous ne manifesterons aucune faiblesse, nous ne ferons

aucune concession quant aux avantages financiers qui pourraient être accordés à ce groupe. Celui-ci doit savoir que nos dispositifs d'accompagnement ne sont pas faits pour les tricheurs ! (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.) J'ai fait preuve d'une grande fermeté. En 1996, alors même que les plans de licenciement ont été plus nombreux en raison de la crise, nous avons d'ailleurs eu moins de licenciements parce que nous avons été très fermes.

Quant aux préretraites, nous en avons attribué trois fois moins dans des cas semblables, pour bien signifier aux entreprises qu'il n'est pas question que les dispositifs d'accompagnement soient détournés de leur objectif. Monsieur le député, je vous propose d'examiner de près l'application des prochains plans sociaux, et nous verrons si des améliorations doivent être apportées. Pour l'instant, l'essentiel est de bien utiliser ce dispositif et de faire preuve de fermeté. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Hervé Novelli.

M. Hervé Novelli. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales; elle concerne la procédure des plans sociaux d'entreprise.

J'y associe ma collègue Nicole Ameline, députée du Calvados, qui est confrontée à la même situation du fait du groupe Akai.

La procédure dite des plans sociaux permet aux entreprises qui en sont bénéficiaires d'obtenir certaines aides des pouvoirs publics, je pense notamment aux préretraites financées par le Fonds national de l'emploi. Or, si ces aides peuvent être justifiées pour permettre la survie d'entreprises qui connaissent des pertes importantes, ces plans sont trop souvent utilisés par des entreprises en bonne santé pour adapter leurs effectifs et faire ainsi supporter une partie du coût à la collectivité.

Ainsi, l'entreprise américaine Tambrands vient de décider la fermeture définitive de son unique site français, situé à Joué-les-Tours. Un premier plan social avait, en 1993, rendu possible la suppression de près de 150 emplois. Aujourd'hui, 100 nouveaux emplois sont concernés par ce second plan social.

L'administration est désarmée dès lors qu'un certain nombre de règles formelles sont respectées, et l'on assiste à un paradoxe insupportable. En effet, le contribuable français finance, par le biais du Fonds national de l'emploi, l'usine de Grande-Bretagne qui recevra la production.

La commission d'enquête parlementaire présidée par Michel Pericard, dont j'étais le rapporteur, avait déjà souligné la nécessité de réformer la procédure et la législation relatives aux plans sociaux. L'exemple choquant de l'entreprise américaine Tambrands me donne l'occasion de poser ma question: comptez-vous remanier la législation et la procédure concernant les plans sociaux financés pour partie par les contribuables et par le Fonds national de l'emploi ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Novelli, il est vrai que nous sommes confrontés à des stratégies industrielles de groupes qui, ne voyant que leur intérêt financier à court terme, ont tendance à provoquer des délocalisations comme celle que vous venez de déplorer et que je condamne à mon tour.

Le rapport que vous avez élaboré avec M. Pericard a montré qu'il fallait d'abord prévenir ce genre de situation en mettant en place une structure de prélèvement qui ne porte pas préjudice aux investissements étrangers en France.

Nous pouvons dire aujourd'hui que notre pays accueille des investissements étrangers, et, dès lors qu'il s'agit d'entreprises sérieuses, les risques de délocalisation n'existent pas. Mais il est vrai que certains groupes ont une vision financière à très court terme qui n'a rien à voir avec l'industrie, vous avez raison de le souligner, et que nous devons faire preuve à leur égard d'une grande fermeté.

Vous avez évoqué le cas de Tambrands-France. Nous avons étudié la possibilité d'organiser une reprise de l'entreprise par les salariés. Cette formule avait son intérêt mais nous nous sommes heurtés à une décision négative de l'état-major américain.

Vous me demandez ce que nous pouvons faire. Nous ne manifesterons aucune faiblesse, nous ne ferons aucune concession quant aux avantages financiers qui pourraient être accordés à ce groupe. Celui-ci doit savoir que nos dispositifs d'accompagnement ne sont pas faits pour les tricheurs ! (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.) J'ai fait preuve d'une grande fermeté. En 1996, alors même que les plans de licenciement ont été plus nombreux en raison de la crise, nous avons d'ailleurs eu moins de licenciements parce que nous avons été très fermes. Quant aux préretraites, nous en avons attribué trois fois moins dans des cas semblables, pour bien signifier aux entreprises qu'il n'est pas question que les dispositifs d'accompagnement soient détournés de leur objectif. Monsieur le député, je vous propose d'examiner de près l'application des prochains plans sociaux, et nous verrons si des améliorations doivent être apportées. Pour l'instant, l'essentiel est de bien utiliser ce dispositif et de faire preuve de fermeté. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Novelli Hervé](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2119

Rubrique : Licenciement

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 31

Réponse publiée le : 15 janvier 1997, page 31

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 janvier 1997